



Valise de secours « Viticulteur »

■ Gamme Métiers



8/10 personnes

FARMOR est enregistré auprès de l'EUDAMED
en tant qu'assembleur sous le numéro
FR-PR-000017815

Adresse :



ZA des Pierrelets
38 Avenue des Pierrelets
45380 CHAINGY

VAL 2655 VIT

ATTESTATION

FARMOR déclare que l'assemblage de la Valise de secours Viticulteur, référence VAL 2655 VIT dont la composition est détaillée ci-dessous :

CONTENU

1 couverture de survie	CLASSE I
1 écharpe triangulaire	CLASSE I
1 pochette isotherme à 3 compartiments	/
10 pansements adhésifs 20 mm x 72 mm	CLASSE I
4 pansements adhésifs 53 mm x 70 mm	CLASSE I
5 pansements adhésifs 10 cm x 6 cm	CLASSE I
2 pansements compressifs stériles	CLASSE I (S)
10 compresses stériles individuelles 20 cm x 20 cm	CLASSE I (S)
1 bande extensible 3 m x 5 cm	CLASSE I
1 bande extensible 3 m x 7 cm	CLASSE I
1 rouleau de sparadrap sécable 5 m x 2 cm	CLASSE I
1 paire de ciseaux Lister 15 cm	/
1 pince à écharde à mors plats	/
1 paire de gants jetables	CLASSE I
12 épingles de sûreté	/
1 pulvérisateur de 50 ml de solution nettoyante à la chlorhexidine	/
8 compresses apaisantes moustique	/
4 dosettes de sérum physiologique stérile	CLASSE IIa
4 œillères operculées	/
1 lot de 2 mèches hémostatiques stériles Coalgan	CLASSE IIb
1 pack de froid	CLASSE IIa
1 livret premiers soins en 10 langues	/

Remplit toutes les exigences de l'article 12
de la directive sur les dispositifs médicaux
2017/745 et de l'article R5211-67 du code de
la santé publique.

Nous certifions :

- Avoir vérifié la compatibilité
réciproque des dispositifs
conformément aux instructions des
fabricants et les avoir assemblés en
suivant leurs instructions ;
- Avoir effectué l'emballage du
système ou du nécessaire et fourni
aux utilisateurs des informations
reprenant les instructions
pertinentes des fabricants ;
- Avoir réalisé l'ensemble de ces
opérations selon des méthodes
appropriées.

Fait à Chaingy, le 24/03/2025

Cette déclaration est tenue à la disposition du directeur
général de l'Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé pendant une période de 5 ans.